



Obtenir un double du badge d'accès aux parties communes

Par **97400**, le **17/12/2011** à **10:20**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un appartement dans un bâtiment dont les parties communes sont closes par une porte qui s'ouvre avec un badge magnétique que j'ai reçu en deux exemplaires lors de l'achat.

Mes précédents locataires ont perdus un des deux badges et mes nouveaux locataires se partagent un badge unique qui rend l'accès au logement des plus complexe, d'autant que les interphones sont actuellement en panne sur l'ensemble du bâtiment.

Le syndic de copropriété se dit dans l'impossibilité de produire un double du badge, la société ayant installé le système ayant fait faillite, et la société ayant fabriqué la clé ne serait pas en mesure de la reproduire.

Le syndic a-t-il des obligations en la matière ?

Cordialement

Par **amajuris**, le **17/12/2011** à **13:17**

bjr,

je suis étonné que la disparition d'une entreprise empêche la duplication de badge d'accès. la

disparition de l'entreprise qui a installé ce système ne signifie que ce système n'existe plus.
je suis également étonné de la réponse de votre syndic qui a mon avis n'a pas envie de
s'occuper de cette affaire.
dans certaines boutiques de reproduction de clés, il est possible de demander la reproduction
de votre badge.
est-ce un système VIGIK ?
cdt

Par **97400**, le **18/12/2011** à **05:08**

Merci,

Dans mon souvenir c'est une clé de type Dallas, je vais demander confirmation à mon locataire. Le syndic a probablement égaré le code de fabrication, c'est pourquoi je m'interroge sur leurs obligations.

Cordialement